

détournement d'articles nucléaires à des fins inconnues. S'il y a détournement ou violation d'un accord de garanties, le directeur général de l'A.I.E.A. en informe le Conseil des gouverneurs de l'Agence. Ce dernier, à son tour, enjoint l'État visé de mettre fin à toute violation constatée et, si la situation est suffisamment sérieuse, porte cette violation à la connaissance de tous les États membres de l'Agence ainsi que du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies (Article XII.C du Statut de l'A.I.E.A.). Cependant, c'est la réaction internationale face au détournement ou à la violation constatée qui représente l'ultime moyen de dissuasion.

Le Canada est un ardent partisan des activités de l'A.I.E.A. en matière de garanties ; des experts techniques canadiens ont d'ailleurs participé à des groupes consultatifs, à des comités techniques et à d'autres réunions organisées par l'Agence pour améliorer ces activités. En outre, pour appuyer l'objectif des garanties de l'A.I.E.A., le Canada a mis sur pied, en 1978, un programme de recherche et de développement en matière de garanties en vue d'appuyer les efforts déployés par l'Agence pour améliorer les systèmes de garanties applicables aux réacteurs CANDU. Le programme dispose d'un budget quinquennal de quelque 11 millions de dollars ; les travaux entrepris sous son égide sont déjà bien en cours.

VIII La conjoncture internationale

Comme nous l'avons mentionné, 115 pays ont adhéré au T.N.P. et les grands fournisseurs nucléaires ont accepté que certaines directives minimales régissent leurs exportations nucléaires. En outre, des ressources importantes ont été mobilisées pour améliorer le fonctionnement du système de garanties de l'A.I.E.A. Toutefois, il est généralement toujours reconnu que l'actuel régime de non-prolifération n'est pas sans failles ni sans faiblesses. Des améliorations s'imposent, ce qui a récemment fait l'objet de plusieurs discussions internationales comme suit :

1) L'Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (I.N.F.C.E.)

L'I.N.F.C.E. est une évaluation technique qui fut effectuée d'octobre 1977 à février 1980. L'évaluation, à laquelle ont participé 46 pays et 5 organismes internationaux et qui a produit 8 rapports de groupes d'experts ainsi qu'un résumé et une synthèse (au total 1 600 pages), n'était